



Conseil économique et social

Distr. générale
18 avril 2017
Français
Original : anglais

Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Point 14 de l'ordre du jour

**Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
par les institutions spécialisées et les organismes
internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies**

Rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

**Informations présentées par les institutions spécialisées
et les autres organismes des Nations Unies sur les activités
menées pour appliquer la Déclaration**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	2
A. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	2
B. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	4
C. Fonds monétaire international	10
D. Union internationale des télécommunications	10
E. Forum des îles du Pacifique	10
F. Fonds des Nations Unies pour l'enfance	12
G. Programme des Nations Unies pour le développement	14
H. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	15
I. Union postale universelle	16
J. Organisation mondiale de la Santé	16



I. Introduction

1. Dans sa résolution 2016/20, le Conseil économique et social a prié son Président de rester en relation étroite avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux à propos des questions évoquées dans ladite résolution et de lui rendre compte à ce sujet.

2. Au paragraphe 7 de sa résolution 71/104, l'Assemblée générale a prié les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales et régionales, d'examiner la situation dans chaque territoire non autonome de façon à prendre des mesures appropriées pour y accélérer les progrès dans les secteurs économique et social. Au paragraphe 21, elle a félicité le Conseil de ses délibérations et de sa résolution sur la question et l'a prié de continuer d'envisager, en consultation avec le Comité spécial, des mesures appropriées pour coordonner les politiques et les activités des institutions spécialisées et des autres organismes des Nations Unies en vue de l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

3. Les 17 territoires ci-après relèvent du Comité spécial : Anguilla, Bermudes, Gibraltar, Guam, Îles Caïmanes, îles Falkland (Malvinas)¹, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges américaines, Îles Vierges britanniques, Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Polynésie française, Sahara occidental, Sainte-Hélène, Samoa américaines et Tokélaou. On trouvera ci-après les informations présentées en réponse à la demande faite aux institutions spécialisées et aux organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies de rendre compte de leurs activités relatives à ces territoires.

II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

4. Des réponses ont été reçues de 13 entités des Nations Unies et de 1 organisation internationale. Sur ces 13 entités, 4 (l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation mondiale du tourisme et le Programme alimentaire mondial) ont indiqué ne pas être en mesure de fournir des informations sur la question ou n'en avoir aucune à communiquer. D'après les renseignements reçus, au cours de la période considérée, les neuf organismes des Nations Unies ci-après ont continué à fournir une assistance aux peuples des territoires non autonomes, en application des résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Comité spécial. On trouvera également ci-après les informations communiquées par une organisation internationale.

A. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

5. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) fournit les informations présentées ci-après, en application des dispositions du paragraphe 11 de la résolution 71/103 de l'Assemblée générale, intitulée « Activités

¹ La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord (voir ST/CS/SER.A/42).

économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes ».

6. La Commission a pris note des nouveaux éléments de politique internationale susceptibles d'avoir une incidence sur les territoires non autonomes des Caraïbes. Il s'agit en particulier du référendum du 23 juin 2016, à la suite duquel il a été décidé que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord se retirerait de l'Union européenne, et du désengagement accru face aux risques, pratique selon laquelle les banques commerciales internationales mettent fin à leurs relations de correspondance bancaire avec des territoires qui paraissent présenter un risque élevé.

7. Six des sept territoires non autonomes des Caraïbes sont des territoires britanniques d'outre-mer. Avant le référendum, ils bénéficiaient d'avantages accordés par l'Union européenne aux pays et territoires d'outre-mer associés, énoncés dans les articles 198 à 203 de la quatrième partie du Traité de Lisbonne et principalement axés sur la promotion du développement économique et social, l'établissement de relations économiques étroites, l'importance de la non-discrimination sur le plan économique et la liberté de circulation des travailleurs des pays et territoires d'outre-mer². Les pays et territoires d'outre-mer avaient également la possibilité de bénéficier du Fonds européen de développement, de la Banque européenne d'investissement et du budget général de l'Union européenne dans divers secteurs du développement.

8. Les territoires étant particulièrement vulnérables face aux catastrophes naturelles et aux chocs extérieurs, l'Union européenne a, dans le cadre du Fonds européen de développement, accordé d'importants avantages sur le plan économique à plusieurs territoires des Caraïbes touchés par des catastrophes naturelles. Par exemple, au titre des neuvième, dixième et onzième tranches du Fonds, les Îles Caïmanes, les Îles Turques et Caïques et Montserrat ont reçu respectivement 7 millions, 34,06 millions et 6,25 millions d'euros, aux fins de la reconstruction après une catastrophe et de l'atténuation des risques de catastrophe³. En outre, l'Union européenne a également alloué des fonds importants en vue d'aider les pays et territoires d'outre-mer à atténuer les effets des changements climatiques, à renforcer la conservation de l'environnement et la préservation de leur riche biodiversité, et à réduire leur dépendance à l'égard des combustibles fossiles et leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles.

9. De même, en ce qui concerne la question du désengagement face aux risques, les conséquences de cette crise ont commencé à se faire sentir dans de nombreux territoires non autonomes. Les services de transfert de fonds des Îles Caïmanes et des Îles Turques et Caïques ont été considérablement touchés et, selon la Banque de développement des Caraïbes, une société importante de ce secteur implantée dans les Îles Caïmanes a cessé son activité en juillet 2015. En outre, étant donné la réglementation et la surveillance accrues auxquels sont soumises les relations de correspondance bancaire, de grandes banques internationales cessent de fournir certains types de services, ce qui a pour effet d'augmenter le coût des activités commerciales dans ces territoires.

² Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, *Journal officiel de l'Union européenne*, 2012, cité par Peter Clegg, « The United Kingdom Overseas Territories and the European Union: benefits and prospects », Partie I, juin 2016, par. 7.

³ Matthew C Benwell et Alasdair Pinkerton, « Brexit and the British Overseas Territories », *The RUSI Journal*, vol. 161, n° 4, 2016.

10. D'après la CEPALC, le secteur financier étant dans certains territoires le premier contributeur au produit intérieur brut et par conséquent un moteur essentiel de la croissance économique et du développement, la suppression des relations de correspondance bancaire risque de déstabiliser les fondements économiques et sociaux de ces sociétés.

Activités menées en coopération avec des territoires non autonomes

11. Au cours de la période 2015-2016, la Commission a appuyé le développement des territoires de plusieurs manières. Premièrement, les Îles Caïmanes ont compté parmi les bénéficiaires du projet récemment mené à bien par l'Agence allemande de coopération internationale (octobre 2014-septembre 2016), axé sur la promotion du rendement énergétique et le renforcement du financement de l'énergie renouvelable et du rendement énergétique dans les Caraïbes. Deux visites ont été effectuées sur place pour présenter l'avant-projet, et un représentant a participé à l'atelier régional de dialogue et de formation sur l'énergie. Par la suite, les 26 et 27 septembre 2016, le gouvernement local a reçu un appui dans le cadre de ce projet, sous la forme d'une mission technique chargée d'examiner la première version de la politique énergétique nationale.

12. Deuxièmement, plusieurs territoires ont bénéficié de projets de renforcement des capacités et de sensibilisation menés par la Commission. En 2015, les Bermudes, les Îles Caïmanes et Montserrat ont participé au colloque sur les objectifs de développement durable pour les Caraïbes dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 (24 et 25 juin). En 2016, les Îles Turques et Caïques, les Îles Vierges britanniques et Montserrat ont participé à la table ronde sur le développement des Caraïbes, au cours de laquelle ont été examinés le problème du surendettement et les stratégies permettant de concilier mesures d'ajustement et développement durable (21 avril). Toujours en 2016, les Îles Caïmanes ont bénéficié d'une formation sur l'utilisation de systèmes de recherche par micro-ordinateur des données de recensement pour des zones de faible étendue (4 au 29 avril).

13. Troisièmement, certains territoires ont participé à plusieurs réunions intergouvernementales, dont la dix-septième réunion du Comité de suivi du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes, tenue le 26 juin 2015 (Îles Caïmanes et Montserrat) et la vingt-sixième session du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes, tenue le 22 avril 2016 (Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques et Montserrat).

14. Enfin, s'agissant des activités prescrites sur le plan international, les Îles Caïmanes et les Îles Turques et Caïques ont bénéficié en 2015 de l'appui de la Commission dans le cadre de leur examen national de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing 20 ans après leur adoption.

B. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

15. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fournit aux territoires non autonomes un appui aux politiques et pratiques de développement durable dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et de la sécurité alimentaire, par l'intermédiaire de ses bureaux extérieurs, notamment le Bureau sous-régional pour les Caraïbes, situé à la Barbade et le Bureau sous-régional pour les îles du Pacifique, au Samoa.

Bureau sous-régional de la Barbade

16. Le bureau de la Barbade accueille le secrétariat de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest. Cette dernière a été créée en 1973 et compte 34 États membres, dont le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les territoires non autonomes d'Anguilla, des Bermudes, des Îles Caïmanes, des Îles Turques et Caïques, des Îles Vierges britanniques et de Montserrat, prennent part, à divers niveaux, aux activités consultatives techniques et scientifiques de la Commission. Ils participent très activement aux groupes de travail sur le lambi, la langouste, le rassemblement de ponte de frai et la pêche de loisir. Ces territoires bénéficient ainsi des activités en matière de renforcement des capacités, de sensibilisation, d'assistance technique et de diffusion de l'information organisées par la FAO, au moyen des ressources mobilisées par le secrétariat de la Commission auprès de ses membres et donateurs.

17. En outre, ces dernières années, les territoires d'Anguilla, des Bermudes et de Montserrat ont représenté officiellement le Royaume-Uni aux sessions de la Commission, au cours desquelles les recommandations sur la gestion et la conservation des pêches régionales sont examinées et adoptées aux fins de leur mise en œuvre à titre volontaire par les États et territoires membres de la région des Caraïbes et de l'Atlantique occidental et central. On trouvera ci-après la liste des activités importantes liées à la pêche et à l'aquaculture régionales auxquelles les territoires britanniques des Caraïbes ont participé en 2015 et 2016.

18. En ce qui concerne les travaux de la FAO dans le domaine de la production et de la santé végétales et animales, des représentants des Îles Caïmanes, des Îles Turques et Caïques, des Îles Vierges britanniques et de Montserrat participent au Plant Health Directors' Forum et au Réseau caribéen de santé animale et bénéficient de diverses activités, notamment en matière de formation et de mise en commun d'informations, dans le cadre de ces deux réseaux.

19. En 2016, la semaine de l'agriculture des Caraïbes, principale manifestation agricole de la région, s'est tenue du 22 au 28 octobre dans les Îles Caïmanes. La FAO a parrainé plusieurs séminaires et notamment participé aux activités suivantes :

- Un séminaire sur les liens entre commerce et transports au sein de la Communauté des Caraïbes (CARICOM);
- Un séminaire sur la gouvernance et les politiques publiques;
- Un séminaire sur le développement de l'agro-industrie dans les Caraïbes;
- Un stand à l'exposition et au salon professionnel;
- Un groupe de travail et un déjeuner ministériels.

Bureau sous-régional du Samoa

La FAO et les Tokélaou

20. Les Tokélaou, membre associé de la FAO depuis 2011, bénéficient, comme d'autres membres de la région du Pacifique, d'une assistance technique axée sur la gestion durable des ressources naturelles et la sécurité alimentaire. L'assistance porte actuellement sur les domaines suivants : les stratégies visant à remédier aux effets des changements climatiques sur les revendications territoriales des Tokélaou et le renforcement de leurs capacités en la matière, la mise en œuvre des conventions mondiales et régionales relatives aux pêches océaniques et des instruments s'y rapportant, l'élaboration de plans d'occupation des sols et la replantation des zones côtières.

Affaires économiques et sociales

21. Selon la FAO, l'économie des Tokélaou est la plus petite du monde et elle tire ses revenus principalement des ventes de coprah, de timbres-poste, de pièces de monnaie souvenirs et d'objets d'artisanat, ainsi que des envois de fonds de proches vivant en Nouvelle-Zélande. La taille restreinte des Tokélaou (trois petits atolls coralliens d'une superficie terrestre totale de 12 kilomètres carrés), leur isolement et leur manque de ressources limitent considérablement leur développement. Les services publics sont fortement tributaires de l'aide de la Nouvelle-Zélande, laquelle représente 80 % du budget ordinaire du gouvernement de l'archipel. Un fonds international d'affectation spéciale a été créé en 2004 pour fournir aux Tokélaou une source de revenus indépendante.

22. Pour renforcer l'économie des Tokélaou et promouvoir la gestion efficace des thonidés grands migrateurs et espèces associées qui transitent par les eaux du territoire et des pays ou territoires voisins, et conscients du caractère essentiel de la mise en valeur et de l'utilisation rationnelles des ressources biologiques marines et de la préservation de l'abondance de ces ressources pour les Tokélaou et d'autres petits États ou territoires insulaires en développement du Pacifique occidental et central, les Tokélaou et les autres territoires ou États de la région partageant les mêmes vues, y compris les membres de l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique, ont signé en 2014 l'Accord des Tokélaou⁴.

23. Le texte définitif de l'Accord des Tokélaou a été adopté à la 91^e séance du Comité des pêches du Forum, le 31 octobre 2014. Au moment de l'établissement du présent rapport, les signataires étaient les suivants : l'Australie, les Îles Cook, Nioué, la Nouvelle-Zélande, le Samoa, les Tokélaou, les Tonga, les Tuvalu et le Vanuatu. L'Accord a pour objectif de promouvoir l'utilisation, la conservation et la gestion optimales des stocks qui en relèvent, grâce à la mise au point de méthodes de gestion visant à :

- a) Optimiser les rendements économiques, la création d'emplois et les recettes à l'exportation provenant de l'exploitation durable des ressources;
- b) Appuyer le développement du secteur de la pêche aux niveaux national et local;
- c) Assurer aux participants une part équitable des possibilités de pêche et une participation équitable à la pêche de ces ressources;
- d) Renforcer le contrôle de la pêche pour les participants;
- e) Améliorer la collecte des données et le suivi des activités de pêche;
- f) Promouvoir une administration, une gestion et un respect des dispositions efficaces et effectifs;
- g) Favoriser la collaboration entre les participants.

24. Les Tokélaou participent un projet de la FAO, du PNUD et du Fonds pour l'environnement mondial sur la mise en œuvre des conventions mondiales et régionales relatives aux pêches océaniques et des instruments s'y rapportant dans les petits États insulaires en développement du Pacifique. Ce projet se fonde sur le renforcement des capacités nationales et la mise en valeur d'idées axées sur la viabilité et l'application d'approches fondées sur le principe de précaution et les écosystèmes au sein des structures établies des réseaux de recherche et de

⁴ « Explanatory note on the Tokelau arrangement », accessible à l'adresse suivante : www.ffa.int/system/files/WCPFC11-2014-DP05b%20Tokelau%20Arrangement%20Explanatory_Note.pdf.

concertations sur les politiques régionales en matière de pêche bénéficiant du soutien de l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique et du Programme des pêches océaniques de la Communauté du Pacifique.

25. La participation des Tokélaou à la prise des décisions de gestion régionale est cruciale car il est nécessaire de prendre des mesures de conservation et de gestion efficaces des ressources en thonidés grands migrateurs du Pacifique dans l'ensemble de leur zone de distribution. D'après la FAO, sans la pleine participation des Tokélaou à l'application de strictes mesures de conservation et de gestion dans la région et leur appui à de telles mesures, des pays tiers ou des tierces parties pourraient établir leurs flottes dans les eaux de ce territoire et compromettre les mesures prises par les pays voisins en faveur d'une conservation et d'une gestion absolument nécessaires, ce qui risquerait de nuire à la viabilité des ressources en thonidés et des espèces associées.

Participation de territoires non autonomes des Caraïbes à des activités d'ampleur en matière de gestion des pêches au niveau régional et d'aquaculture en 2014

26. Du 24 au 28 mars 2014, à Port of Spain, Montserrat a participé à l'atelier organisé par la FAO et la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest sur l'application de l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (2009). Cet atelier était axé sur l'application des dispositions de l'Accord dans les domaines de la législation et des politiques, du développement des institutions et des capacités, ainsi que des opérations. Les participants ont reçu des informations sur la pêche non déclarée et non réglementée dans la région des Caraïbes, notamment ses conséquences pour les ressources et l'économie. Les mesures du ressort de l'État du port ont été abordées tant dans un cadre global que sous l'angle de leur utilisation pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche non déclarée et non réglementée.

27. Montserrat a également participé à la quinzième session de la Commission, qui s'est tenue à Port of Spain du 26 au 28 mars 2014, et au cours de laquelle ont été adoptées quatre recommandations relatives à la gestion régionale des pêches concernant : le rassemblement de ponte de frai des mérus et des vivaneaux; l'utilisation de dispositifs de concentration de poissons; la gestion et la conservation du lambi; le renforcement de la planification de la gestion des pêches. Cinq résolutions ont également été adoptées sur les questions suivantes : la pêche non déclarée et non réglementée; le poisson-lion; la mise en œuvre des directives volontaires sur la pêche commerciale artisanale et les régimes fonciers; l'application de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port et des directives volontaires pour la conduite de l'État du pavillon de la FAO; l'application du plan d'action stratégique pour le grand écosystème marin des Caraïbes⁵.

28. Les Bermudes ont participé à la première réunion du Groupe de travail sur la gestion des pêches en eaux profondes de la Commission, tenue à Christ Church, à la Barbade, du 30 septembre au 2 octobre 2014. Cette réunion, qui a pris la forme d'un atelier technique sur la pêche de fond dans les zones de haute mer de l'Atlantique Centre-Ouest, a rassemblé 31 halieutes venus de 17 États membres de la Commission et quatre autres institutions. Le Groupe de travail a compilé les informations disponibles concernant la pêche hauturière dans la région de la Commission et souligné que la pêche en eaux profondes en haute mer était toujours pratiquée et qu'elle était susceptible de s'intensifier. Il a également pris note des

⁵ Le rapport de la quinzième session de la Commission peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/3/a-i3790t.pdf>.

instruments internationaux et des recommandations portant sur la protection des écosystèmes marins vulnérables des zones de haute mer de la région de la Commission, et souligné que cinq écosystèmes marins de la région pouvaient éventuellement entrer dans cette catégorie.

29. Anguilla a assisté à l'atelier sur l'évaluation et la gestion des stocks de langoustes blanches dans l'Atlantique Centre-Ouest, qui s'est tenu à Panama du 21 au 23 octobre 2014. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction les informations présentées et s'est félicité de l'amélioration globale de la collecte et de la gestion des données. Il a également noté que l'adoption et la mise en œuvre de mesures de gestion semblaient avoir été suivies d'effet, l'état des stocks de langoustes blanches s'étant amélioré par rapport à l'année 2006. Il a souligné qu'il était utile d'élaborer des mesures techniques de gestion et s'est félicité de voir que cet avis était largement partagé par les participants. Le Groupe de travail a recommandé que de telles mesures soient intégrées à un plan de gestion à large portée qui engloberait questions écologiques, sociales et institutionnelles, qui serait élaboré avec la participation de tous les membres de la Commission et adopté à sa dix-septième session.

30. Les Îles Turques et Caïques ont participé à la deuxième réunion du Groupe de travail sur le lambi, organisée du 18 au 20 novembre 2014 à Panama par le Conseil de gestion des pêcheries antillaises, la Organización del Sector Pesquero y Acuicola del Istmo Centroamericano, la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest et le Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes. Cette réunion faisait suite à la seizième Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et à la recommandation formulée par la Commission à sa quinzième session. Les participants ont examiné un projet de plan régional pour la gestion et la conservation du lambi comprenant 26 propositions de mesures relatives à la gestion des pêches, parmi lesquelles ils ont distingué celles qui seraient les plus efficaces s'agissant du niveau des stocks et des moyens de subsistance des différents intervenants de la filière de la pêche au lambi dans la région. Les experts présents sont parvenus à un consensus sur l'utilisation de coefficients de conversion harmonisés au niveau régional correspondant aux différentes étapes de la transformation de la chair de lambi, et sur un mode d'évaluation des avis de commerce non préjudiciable. La réunion du Groupe de travail a rassemblé 55 représentants de pêcheries et des autorités de la CITES venant de 22 pays et territoires. Son organisation a été facilitée par le Conseil de gestion des pêcheries antillaises, la CITES et la FAO.

31. Les Bermudes et Montserrat ont participé à un atelier sur les zones marines protégées comme outil de promotion de la pêche responsable et des moyens de subsistance durables dans les Caraïbes, qui s'est tenu dans le quartier de Rockley à Christ Church (la Barbade), du 6 au 8 novembre 2014, conjointement à la 67^e Conférence annuelle de l'Institut de pêche du Golfe et des Caraïbes. À l'issue de cet atelier, un certain nombre de conclusions et de recommandations ont été formulées concernant la planification et la gestion des zones marines protégées de la région.

Activités menées au niveau régional par la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest et les territoires non autonomes de la région des Caraïbes en 2015 et 2016

32. Du 9 au 11 novembre 2015 à Panama, les Bermudes ont participé au deuxième atelier régional sur la gestion et la conservation du poisson porte-épée organisé par le Groupe de travail sur la pêche de loisir. Cet événement a rassemblé 53 experts représentant 19 pays et territoires des Caraïbes ainsi que divers organismes et projets. Il a été question des conclusions préliminaires de six études de terrain et

analyses sur document portant sur l'état des stocks et la pêche de poisson porte-épée, la valeur de la pêche au poisson porte-épée, qu'elle soit de nature commerciale ou récréative, les approches fondées sur les droits dans la pêche récréative et la pêche commerciale, les cadres juridiques nationaux relatifs à la pêche dans les Caraïbes et l'application du manuel sur l'évaluation des incidences économiques de la pêche de loisir en Martinique et aux Bahamas de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (*Manual on Assessment of the Economic Impact of Recreational Fisheries: Martinique and the Bahamas*)⁶.

33. Montserrat a participé au deuxième atelier sur la réorientation stratégique de la Commission, organisé à Port of Spain les 1^{er} et 2 décembre 2015. Les 48 participants venus de 25 États membres de la Commission, des experts internationaux, ainsi que des représentants d'organisations partenaires et de la FAO ont ainsi pu débattre des conclusions préliminaires d'une évaluation indépendante des coûts et des avantages des trois options envisagées pour la réorientation stratégique de la Commission, à savoir :

a) Le maintien de son statut de commission consultative sur les pêches au niveau régional, tel que défini à l'article VI de la Constitution de la FAO;

b) Sa transformation en organisation régionale de gestion des pêches, dont le statut est défini à l'article XIV de la Constitution de la FAO et lui conférerait le pouvoir de prendre des décisions juridiquement contraignantes;

c) Sa transformation en organisation régionale de gestion des pêches indépendante de la FAO, c'est-à-dire ayant le statut d'organisation intergouvernementale propre, assorti du pouvoir de prendre des décisions juridiquement contraignantes.

34. Montserrat a également participé à la seizième session de la Commission, qui s'est tenue à la Guadeloupe du 20 au 24 juin 2016. Cette session a rassemblé les représentants de 28 États membres de la Commission et de quatre organisations intergouvernementales ainsi que des observateurs d'organes régionaux des pêches. La Commission a adopté cinq recommandations relatives à la gestion régionale des pêches, concernant : a) le plan régional de gestion et de conservation du lambi; b) la gestion et la conservation de la langouste blanche; c) le plan subrégional de gestion des pêches de poisson volant; d) la gestion des pêches en eau profonde dans les zones hauturières; e) la gestion des crevettes et poissons de fond. Elle a également adopté deux résolutions, l'une relative à la gestion des pêches du concombre de mer et à l'aquaculture, et l'autre aux zones marines protégées comme outil de gestion des pêches dans les Caraïbes. La Commission a convenu de lancer la création d'une organisation régionale de gestion des pêches dans ses zones de compétence, à savoir l'Atlantique Centre-Ouest (zone 31) et la partie nord de l'Atlantique Sud-Ouest (zone 41) et de collaborer à la gestion et la conservation des pêches dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale pour les stocks chevauchants, les stocks de poissons en eaux profondes et les espèces de grands migrants qui ne relèvent pas du mandat de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique. La Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest s'est penchée sur les activités intersessions des groupes de travail et sur la collaboration au niveau régional dans le cadre de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et a approuvé son programme de travail pour l'exercice 2016-2017.

35. Les Îles Turques et Caïques ont participé à l'atelier régional sur les données du Système de surveillance des ressources halieutiques de la Commission, organisé à la

⁶ FAO, FAO Fisheries and Aquaculture Circular No. 1128, 2016 (en anglais seulement).

Barbade du 19 au 21 janvier 2016. Étaient représentés 13 pays (principalement des États insulaires des Caraïbes), deux territoires d'outre-mer de pays de l'Union Européenne et quatre organisations régionales. Cet atelier a été la pierre angulaire des activités menées en faveur du renforcement de la collecte des données au plan national et de leur mise en commun au plan régional par l'intermédiaire du Système de surveillance des ressources halieutiques, initiative destinée à étayer les programmes prioritaires de gestion des pêches dans la région de la Commission et financée par la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de l'Union européenne.

C. Fonds monétaire international

36. Les activités du Fonds monétaire international (FMI) dans les territoires dépendants d'un État membre ne sont qu'un des aspects de ses interactions avec cet État. Il est rare de trouver des évaluations portant sur les questions qui intéressent spécifiquement les territoires non autonomes. Le FMI ne peut donc communiquer qu'un volume d'informations restreint. Un rapport sur l'évaluation de la stabilité du système financier des Îles Turques et Caïques⁷, publié en octobre 2015, peut être consulté en anglais sur le site Web du FMI.

D. Union internationale des télécommunications

37. L'Union internationale des télécommunications (UIT) a indiqué que 3 des 17 territoires non autonomes avaient organisé des manifestations dans le cadre de la journée « Les jeunes filles dans le secteur des TIC ». Celles qui ont eu lieu en 2016 aux Bermudes et aux Îles Vierges américaines sont mentionnées sur le Portail « Les jeunes filles dans le secteur des TIC »⁸, respectivement sous les onglets « Royaume-Uni » et « États-Unis » du menu déroulant, celle de Montserrat, organisée en 2014, faisant l'objet d'une mention séparée⁹. Les manifestations qui se sont déroulées aux Bermudes et à Montserrat ont été organisées par les gouvernements territoriaux respectifs, tandis que celles des Îles Vierges américaines l'ont été par la Young Women's Christian Association. L'UIT indique que dans un souci de conformité avec la liste de ses États membres, elle a fait figurer ces activités sous les onglets consacrés aux pays dont dépendent les territoires concernés, où ces informations sont facilement accessibles. Elle précise également qu'elle ne participe pas directement à l'organisation des manifestations, son appui se limitant à la publication et à la diffusion d'informations.

E. Forum des îles du Pacifique

38. Le Forum des îles du Pacifique est une organisation internationale qui œuvre au niveau régional en faveur de la coopération entre ses membres et de leur intégration. Cette organisation est dotée de la personnalité juridique en vertu d'un traité (l'Accord portant création du Forum des îles du Pacifique) et s'appuie sur le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, qui se trouve à Suva. Le Forum dispose du statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, à laquelle il a

⁷ *Turks and Caicos, financial system stability assessment*, disponible à l'adresse suivante : www.imf.org/external/pubs/cat/longres.aspx?sk=43337.0.

⁸ Voir www.itu.int/en/ITU-D/Digital-Inclusion/Women-and-Girls/Girls-in-ICT-Portal/Pages/Girls-in-ICT-Day-events.aspx.

⁹ Voir www.itu.int/en/ITU-D/Digital-Inclusion/Women-and-Girls/Girls-in-ICT-Portal/Pages/events/2014/Americas/Montserrat-2014.aspx.

octroyé, en retour, le statut d'observateur à la réunion annuelle des chefs d'État et de gouvernement. Le Forum indique qu'il entretient des relations avec 5 des 17 territoires non autonomes, à savoir Guam, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, les Samoa américaines et les Tokélaou (voir par. 41 ci-après).

Le Forum des îles du Pacifique et les territoires non autonomes de la région

39. Depuis sa création, le Forum des îles du Pacifique se pose en défenseur du droit à l'autodétermination des colonies et territoires du Pacifique. Il se tient prêt à appuyer, s'il en reçoit la demande, les territoires non autonomes du Pacifique figurant sur la liste de l'Organisation des Nations Unies aspirant à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la volonté librement exprimée des populations concernées. S'il reconnaît le caractère complexe et pluridimensionnel de la décolonisation, le Forum considère qu'elle doit être inclusive et répondre à la volonté de la majorité. Il souligne également que toute décision prise par la majorité populaire doit être pleinement respectée par la puissance administrative concernée.

40. Le Forum a fait valoir que sur les 17 territoires non autonomes inscrits sur la liste de l'ONU, 5 se situaient dans le Pacifique et devraient être décolonisés. Tous disposent, à des degrés différents, d'un statut officiel auprès du Forum des îles Pacifique :

a) La Polynésie Française et la Nouvelle-Calédonie, membres associés du Forum depuis 2006, en sont récemment devenues membres à part entière, à la suite de la décision prise par les chefs d'État et de gouvernement du Forum au sommet qui s'est tenu du 7 au 10 septembre 2016 à Pohnpei, dans les États fédérés de Micronésie;

b) Les Tokélaou en sont membre associé depuis 2014;

c) Les Samoa américaines et Guam sont dotés du statut d'observateur auprès du Forum depuis 2011.

41. Les Samoa américaines et Guam sont invités à assister aux réunions officielles du Forum en tant qu'observateurs, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie en qualité de membres associés et les Tokélaou en qualité de membre associé. Le degré de collaboration du Forum avec chacun des territoires non autonomes varie selon le statut officiel dont ces derniers disposent auprès de lui.

42. Le Forum indique que depuis 1990, les chefs d'État et de gouvernement suivent avec intérêt l'évolution de la situation politique en Nouvelle-Calédonie par l'intermédiaire d'un comité ministériel sur ce territoire. Le comité est chargé de suivre l'évolution de la situation dans l'île alors que la date du référendum sur l'autodétermination se rapproche et de faire en sorte que le Forum soit à même de suivre les progrès accomplis dans l'application des dispositions des Accords de Matignon de 1988 et de l'Accord de Nouméa de 1998, négocié ensuite. Depuis 1991, le comité ministériel s'est rendu 8 fois en Nouvelle-Calédonie (en 1991, 1993, 1996, 1997, 1999, 2002, 2005 et 2013).

43. En juillet 2015, après avoir reçu une demande écrite du président de la Polynésie française, Édouard Fritch, un comité ministériel du Forum des îles Pacifique s'est rendu en mission dans le territoire pour chercher à savoir s'il réunissait les conditions nécessaires pour accéder au statut de membre à part entière.

F. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Amérique latine et Caraïbes

44. L'UNICEF, par l'intermédiaire de son programme multipays pour les Caraïbes orientales, fournit un appui à différents territoires non autonomes de la région Amérique latine et Caraïbes que sont Anguilla, les Îles Turques et Caïques, les Îles Vierges britanniques et Montserrat. En 2016, le Fonds a continué de collaborer avec ces territoires, contribuant à la réalisation concrète des droits de l'enfant grâce à l'instauration d'un environnement favorable et protecteur. Les programmes de l'UNICEF sont en parfaite adéquation avec les cadres directeurs en vigueur dans les territoires et les organismes régionaux tels que la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

45. Dans le cadre de ces activités, et grâce aux fonds versés par le Ministère du développement international du Royaume-Uni, l'UNICEF travaille en étroite collaboration avec les gouvernements de quatre des territoires britanniques. Les programmes sont conçus pour soutenir les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et sont adaptés aux particularités de ces petits territoires insulaires. Les organismes des Nations Unies, dont l'UNICEF, ont œuvré à l'élaboration d'un Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable destiné aux pays et territoires anglophones et néerlandophones des Caraïbes, l'objectif étant d'atteindre des résultats concrets sur la période allant de 2017 à 2021.

46. L'UNICEF a contribué à améliorer la disponibilité des informations relatives à la situation des enfants en réalisant, en validant et en diffusant des analyses sur le sujet pour Anguilla, les Îles Turques et Caïques, les Îles Vierges britanniques et Montserrat. Les gouvernements pourront en mettre les conclusions à profit pour surmonter les difficultés qui subsistent en ce qui concerne les enfants grâce à la mise en œuvre et à l'amélioration, dans un souci d'équité, des politiques et programmes relatifs à l'enfance.

47. L'UNICEF a par ailleurs poursuivi son analyse des lois relatives à la protection de l'enfance. La capacité des autorités à améliorer, à mettre en œuvre et à appliquer concrètement ces lois a été renforcée. Plusieurs campagnes de sensibilisation aux questions liées à la maltraitance d'enfants ont également été menées, ciblant des groupes précis (professionnels et linguistiques) dans les différents territoires.

48. Des efforts ont été faits pour encourager l'utilisation d'outils et d'analyses budgétaires respectueux des enfants et tenant compte des disparités entre les sexes. Des projets de rapports finals sur l'étude portant sur la marge de manœuvre budgétaire et l'investissement requis pour assurer une protection sociale minimale à Montserrat et aux Îles Vierges britanniques ont été présentés aux responsables politiques pour les aider à établir les budgets de l'année 2017.

Région Afrique/Sahara occidental

49. L'assistance fournie par l'Organisation des Nations Unies aux réfugiés du Sahara occidental est l'une des composantes clefs de l'action humanitaire menée en leur faveur, qui comporte de multiples facettes et associe de multiples donateurs. Selon l'UNICEF, les réfugiés du Sahara vivant dans les cinq camps de Tindouf, en Algérie, connaissent des conditions extrêmement difficiles et dépendent entièrement de l'aide humanitaire. En 2016, dans le cadre d'actions d'urgence coordonnées menées pour répondre aux terribles inondations d'octobre 2015, UNICEF Algérie a procédé à la remise en état et à la reconstruction de 15 établissements primaires et

préscolaires grâce aux accords de partenariat conclus avec deux organisations non gouvernementales (Triangle et Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli), permettant ainsi à 7 056 enfants de retourner à l'école. Les organisations ont appliqué le principe « reconstruire en mieux », qui vise à améliorer la sécurité des bâtiments et à mettre en place un système éducatif durable. En août 2016, de nouvelles intempéries ont frappé le camp de Laayoune, de fortes pluies orageuses endommageant d'autres bâtiments scolaires. L'UNICEF, qui assure la présidence du groupe d'aide d'urgence à l'éducation, a coordonné des mesures immédiates consistant notamment en la mise à disposition de quatre tentes scolaires et en la consolidation d'urgence des bâtiments touchés, permettant ainsi à 8 109 enfants de retourner à l'école.

50. En 2016, l'aide apportée aux enfants sahariens réfugiés vivant dans les camps de Tindouf était articulée autour de quatre grands axes : vaccination, éducation, autonomisation des jeunes et protection de l'enfance. L'UNICEF reste le premier fournisseur de vaccins de la région, où il a assuré l'immunisation de 22 000 enfants et femmes enceintes. Il a également fourni une assistance technique au renforcement du système de vaccination existant, formant des vaccinateurs à un nouveau calendrier vaccinal. Le Fonds a par ailleurs distribué des fournitures scolaires à 32 500 écoliers du primaire. Dans le domaine de la protection de l'enfance, l'UNICEF a conduit, en partenariat avec l'organisation non gouvernementale Handicap International, une étude portant sur les difficultés rencontrées par les enfants handicapés souhaitant bénéficier de certains services. En 2016, l'UNICEF a conclu un partenariat avec l'organisation non gouvernementale Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli dans le cadre des efforts coordonnés déployés pour améliorer les moyens de subsistance des jeunes et assurer leur autonomisation, et a ainsi accompagné 35 jeunes réfugiés Sahariens dans la réalisation de 11 projets innovants et générateurs de revenus.

51. À l'heure actuelle, l'UNICEF finance ses actions d'urgence et d'aide humanitaire sur son fonds de secours et grâce aux contributions des Gouvernements italien et américain.

Asie et Pacifique

52. Les activités du bureau de l'UNICEF pour le Pacifique, situé aux Fidji, couvrent 14 pays et territoires insulaires du Pacifique, dont les Tokélaou. Le bureau œuvre avec des partenaires afin d'offrir aux enfants et aux femmes du Pacifique de meilleures perspectives, telles que l'amélioration des législations et des politiques ainsi que de l'accès à des services sociaux de qualité et ou la disponibilité de données plus fiables aux fins de la planification et du suivi. Le programme multipays porte sur les domaines suivants : le développement du jeune enfant; l'éducation; la santé, y compris le VIH/sida; la nutrition; l'eau et l'assainissement; la protection de l'enfance; la défense des droits; la communication visant à modifier les comportements; la collecte et l'analyse de données. L'UNICEF facilite la participation des Tokélaou aux réunions régionales concernant ces domaines.

53. L'UNICEF travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires, dont des gouvernements (les Gouvernements américain, australien, britannique, français et néo-zélandais, par exemple), l'Union européenne, d'autres organisations multilatérales et un réseau d'organisations non gouvernementales, afin de contribuer à la programmation et au suivi du développement fondés sur les droits et des données factuelles dans tous les pays et territoires insulaires du Pacifique.

54. L'UNICEF soutient le Programme élargi de vaccination dans tous les pays et territoires insulaires du Pacifique et assure le cosecrétariat de l'initiative Partenariats pour le renforcement des programmes de vaccination dans la région du

Pacifique, qui réunit les principaux partenaires aux fins de l'évaluation des résultats et des progrès en matière de vaccination. Au cours de la période considérée, l'UNICEF a travaillé en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé, les Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis, l'Agence japonaise de coopération internationale, Australian Aid, New Zealand Aid et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.

55. Les Tokélaou sont membres de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins lancée par l'UNICEF et dans le cadre de laquelle le Fonds fournit une assistance technique pour les prévisions et les achats de vaccins et de matériel de vaccination, qui sont financés grâce à une ligne de crédit ouverte pour chaque pays participant. L'UNICEF a également fourni une assistance technique pour la certification de la cessation de l'usage du vaccin polio oral en avril 2016. En outre, le Fonds a fourni des vaccins antipoliomyélitiques inactivés pour 2016 et 2017. L'UNICEF étudie une possibilité de financement avec le Rotary Club australien pour introduire trois nouveaux vaccins aux Tokélaou, à savoir : le vaccin antirotavirus, le vaccin antipneumococcique conjugué et le vaccin contre le virus du papillome humain. Le Fonds continue de collaborer avec la Communauté du Pacifique, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et d'autres partenaires du Pacifique pour appuyer l'établissement d'un cadre de mise en œuvre de mesures adéquates de prévention et de traitement à l'intention des personnes vivant avec le VIH/sida dans des endroits où la prévalence est faible. L'UNICEF fournit également une assistance technique afin de renforcer les capacités de coordination du groupe d'intervention d'urgence de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH) aux Tokélaou. Dans le cadre de ses efforts pour suivre la situation des enfants et des femmes, l'UNICEF met actuellement la dernière main à une analyse exhaustive de la situation des enfants dans la région du Pacifique qui guidera l'appui qu'il accordera au territoire dans le cadre du programme multipays pour la période 2018-2022. L'UNICEF a poursuivi sa collaboration avec la division de statistique de la Communauté du Pacifique afin d'accroître les capacités nationales de collecte, d'analyse et d'exploitation des informations.

G. Programme des Nations Unies pour le développement

56. Les activités du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) relatives aux territoires relevant du domaine du Comité spécial de la décolonisation sont décrites ci-après.

Asie et Pacifique

Tokélaou

57. Le PNUD fournit une aide aux Tokélaou dans le cadre du projet d'appui au secteur énergétique de l'archipel, approuvé en mai 2014 au titre du dispositif de montant ciblé pour l'allocation des ressources de base (MCARB). Le projet vise à actualiser le plan énergétique national et à mettre en œuvre un projet d'amélioration de l'efficacité énergétique au niveau de la demande afin de réduire la consommation d'énergie sur les trois atolls. Le PNUD mène également un autre projet financé au titre du MCARB, qui est axé sur la gouvernance et vise à améliorer les services fournis dans les villages des trois atolls. Le projet intitulé « Tokelau Good Governance Initiation Plan Phase » a été mis en œuvre en 2015-2016 afin de : a) dispenser une formation sur la bonne gouvernance aux taupulega (conseils villageois) et aux collectivités de l'archipel; b) formuler un projet de prestations sociales de base. Il s'inscrit dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du

Plan d'amélioration de la qualité de la vie aux Tokélaou. Un descriptif complet du projet a été établi et soumis au Gouvernement, qui l'examine.

Amérique latine et Caraïbes

Anguilla et Îles Vierges britanniques

58. Anguilla et les Îles Vierges britanniques (ainsi que Montserrat) ont également bénéficié d'initiatives et processus sous-régionaux (la Stratégie régionale pour le développement des statistiques et la Stratégie d'aide aux jeunes de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OEEO), par exemple) menés par la Commission de l'OEEO et appuyés par le PNUD. Le Programme n'affecte pas de ressources ordinaires à Anguilla ni aux Îles Vierges britanniques et aucun montant n'a été mobilisé spécifiquement pour ces territoires. Ils ont cependant bénéficié d'initiatives et processus sous-régionaux, comme indiqué plus haut. Anguilla a demandé au PNUD de l'aider à élaborer un plan national de développement durable à long terme. Le PNUD est membre du Comité directeur et apportera des contributions de fond à la finalisation du plan.

Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques et Bermudes

59. Aucune activité n'est actuellement menée dans ces territoires, mais le PNUD a approuvé dans le passé un programme de pays pour les Îles Turques et Caïques (2004-2008) grâce auquel une assistance a été fournie dans les domaines suivants : a) gouvernance et renforcement des capacités; b) développement des petites entreprises aux fins de création de revenus et d'emplois.

Montserrat

60. Le PNUD a fourni un appui en matière de protection et de remise en état de l'environnement. L'activité volcanique qui a débuté en 1995 a des effets dévastateurs sur l'économie de l'île, en stagnation depuis plusieurs années. L'industrie touristique, l'un des secteurs les plus durement touchés par les éruptions volcaniques, est considérée comme une priorité nationale dans le plan de développement durable pour la période 2008-2020. La Colline Garibaldi, qui offre une vue imprenable sur le volcan et les ruines de l'ancienne capitale Plymouth, pourrait devenir un moteur de l'économie montserratienne. Afin d'aider Montserrat à développer cette région pour en faire une destination touristique viable et résiliente face aux changements climatiques, les activités suivantes sont prévues : a) remise en état et amélioration de la voie d'accès à la Colline, grâce notamment à l'installation d'un dispositif d'atténuation des effets des crues; b) construction d'une plate-forme d'observation et installation de panneaux sur la colline afin de rendre les visites des touristes plus intéressantes. Le projet a créé des emplois pour la population locale, aussi bien les femmes que les hommes. Le PNUD a également organisé un atelier sur l'évaluation des besoins après une catastrophe afin d'enrichir les connaissances et les compétences dans divers domaines.

H. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

61. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a indiqué que Montserrat était le seul des 17 territoires non autonomes dans lequel elle menait des activités. Bien qu'elle ait de bonnes relations de coopération avec les Caraïbes, par l'intermédiaire du Centre des Caraïbes pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ou dans le cadre du programme de pays pour Cuba, par exemple, l'Organisation n'a pas de projets importants à Montserrat,

qui est toutefois invitée à participer à toutes les manifestations régionales organisées par l'ONUDI en Amérique latine et aux Caraïbes.

I. Union postale universelle

62. L'Union postale universelle (UPU), organisation intergouvernementale à caractère technique et institution spécialisée de Nations Unies, compte actuellement 192 pays membres, dont 190 États souverains. Les autres membres sont les « territoires d'outre-mer dont les relations internationales sont assurées par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord », auxquels des Congrès antérieurs avaient accordé le statut distinct de pays membre. A cet égard, l'UPU note que plusieurs territoires non autonomes relevant du Comité spécial font partie des territoires d'outre-mer britanniques susmentionnés.

63. Les autres territoires dont la situation correspond à celle décrite dans l'article 23 de la Constitution de l'UPU (« Application des Actes de l'Union aux territoires dont un Pays-membre assure les relations internationales ») sont Guam, les Îles Vierges américaines et les Samoa américaines, dont les relations internationales sont assurées par les États-Unis d'Amérique. Il en va de même pour la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie, dont les relations internationales sont assurées par la France, et les Tokélaou, dont les relations internationales sont assurées par la Nouvelle-Zélande.

64. Les dispositions pertinentes des Actes de l'UPU s'appliquent intégralement à tous ces territoires, en ce qui concerne notamment le fonctionnement et la réglementation des services postaux internationaux et le respect des obligations découlant des Actes. Certains de ces territoires tirent également profit de la coopération technique et d'autres projets de l'UPU (comme dans le cas de Gibraltar en août 2016, par exemple).

65. En outre, un certain nombre de territoires ont un opérateur désigné (c'est-à-dire toute entité gouvernementale ou non gouvernementale désignée officiellement par le Pays membre pour assurer l'exploitation des services postaux internationaux et remplir les obligations y relatives découlant des Actes de l'Union sur son territoire), comme Anguilla, les Bermudes, Gibraltar, les Îles Caïmanes, les Îles Falkland (Malvinas)¹, les Îles Turques et Caïques, les Îles Vierges britanniques, Montserrat, la Nouvelle-Calédonie et Sainte-Hélène. L'UPU précise également qu'elle ne mène pas d'activités au Sahara occidental.

J. Organisation mondiale de la Santé

Région des Amériques

66. Dans la région des Amériques, l'Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la Santé (OPS/OMS) fournit des services de coopération technique par l'intermédiaire de ses bureaux situés dans les régions suivantes :

- a) Bahamas (chargé des Îles Turques et Caïques);
- b) Caraïbes orientales (chargé d'Anguilla, des Îles Vierges britanniques et de Montserrat);
- c) Jamaïque (chargé des Bermudes et des Îles Caïmanes).

67. En 2016, l'appui technique fourni aux territoires non autonomes dans la région des Amériques a essentiellement porté sur les activités suivantes :

- Réforme du financement des services de santé;
- Prévention et gestion de l'infection à virus Zika et prise en charge des complications éventuelles;
- Renforcement des capacités de base conformément aux obligations énoncées dans le Règlement sanitaire international;
- Validation de l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH;
- Renforcement des moyens de prévention et de traitement des maladies non transmissibles;
- Planification et organisation d'une enquête sur les maladies non transmissibles selon l'approche STEPwise¹⁰.

L'élaboration de la stratégie multipays 2016-2022 de l'OPS/OMS pour les territoires britanniques d'outre-mer des Caraïbes a été terminée au cours de la période considérée (juillet 2016).

Anguilla

68. Au cours de la période considérée, l'OPS/OMS a fourni un appui technique à la réforme du financement des services de santé et à la mise en place de mécanismes de renforcement des systèmes de santé qui tiennent compte de l'importance des soins de santé primaires. L'OPS/OMS a participé à l'évaluation de la validation de l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH. Un appui important a également été fourni dans les domaines de la prévention et de la gestion de l'infection à virus Zika, notamment grâce à l'amélioration des moyens de contrôle des vecteurs, au renforcement des systèmes de santé afin de prendre en charge les complications liées au virus Zika et à l'organisation d'une campagne d'éducation, d'information et de communication auprès des Anguillais sur le contrôle des vecteurs. L'OPS/OMS a également fourni un appui à la réalisation de l'enquête STEPS pour donner au Gouvernement un point de la situation des maladies non transmissibles et des facteurs de risque sur le territoire.

Îles Vierges britanniques

69. Au cours de la période considérée, l'OPS/OMS a fourni un appui technique à la réforme du financement des services de santé et à l'actualisation de l'analyse des besoins en ressources humaines dans le secteur de la santé en vue d'assurer une couverture sanitaire universelle. L'OPS/OMS a participé à l'évaluation de la validation de l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH. Un appui important a également été fourni dans les domaines de la prévention et de la gestion de l'infection à virus Zika, notamment grâce à l'amélioration des moyens de contrôle des vecteurs, au renforcement des systèmes de santé afin de prendre en charge les complications liées au virus Zika et à l'organisation d'une campagne d'éducation, d'information et de communication auprès des insulaires sur le contrôle des vecteurs. Par ailleurs, l'OPS/OMS a aidé les autorités locales à se doter des capacités de base requises par le Règlement sanitaire international, notamment en renforçant les services sanitaires portuaires et les capacités de préparation aux situations d'urgence.

¹⁰ L'approche STEPwise de l'OMS pour la surveillance est une méthode normalisée de collecte, d'analyse et de diffusion des données dans les États membres de l'Organisation. Pour de plus amples renseignements, voir www.who.int/chp/steps/en/.

Bermudes

70. En 2016, l'OPS/OMS a participé à l'évaluation de la validation de l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH. La phase I du Plan d'action mondial pour le confinement des poliovirus (GAP III), qui met l'accent sur le confinement en laboratoire du poliovirus sauvage de type 2 (souche Sabin) a été menée à bien, de même que le recensement des capacités nationales d'éradication durable de la rougeole, de la rubéole et du syndrome de rubéole congénitale. L'OPS a également appuyé la loi sur la lutte antitabac qui est entrée en vigueur en juillet 2016. Elle a renforcé la mise en œuvre de l'initiative Hôpitaux amis des bébés et aidé à élaborer une politique nationale d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants ainsi que des dispositions relatives à l'allaitement. Pour la première fois, les Bermudes ont acheté des médicaments grâce au Fonds stratégique de l'OPS. Une évaluation du personnel sanitaire a été entreprise et une réunion des parties prenantes a été tenue. Une assistance technique a été fournie et la création de capacités pour des services de radiologie fiables et de qualité a été encouragée. L'évaluation du système de surveillance de la zoonose a également été menée à bien.

Îles Caïmanes

71. Au cours de la période considérée, l'OPS/OMS a participé à l'évaluation de la validation de l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH. Le suivi et l'évaluation finale ont été achevés au début de 2017. La phase I du Plan d'action mondial pour le confinement des poliovirus (GAP III), qui met l'accent sur le confinement en laboratoire du poliovirus sauvage de type 2 (souche Sabin) a été menée à bien, de même que le recensement des capacités nationales d'éradication durable de la rougeole, de la rubéole et du syndrome de rubéole congénitale. Un projet de politique de santé mentale a été élaboré et la loi sur la lutte antitabac est entrée en vigueur. En 2016, le dispositif de surveillance des décharges a été actualisé. L'OPS/OMS a fourni un appui à la formation du personnel sur la Classification internationale des maladies, en collaboration avec l'Agence de santé publique pour les Caraïbes. L'évaluation du système national de surveillance de la zoonose a été menée à bien, de même que l'actualisation du Plan de préparation à toutes les situations d'urgence et la stratégie multipays 2016-2022 pour les territoires britanniques d'outre-mer.

Montserrat

72. Au cours de la période considérée, l'OPS/OMS a fourni un appui technique à la réforme du financement des services de santé et au développement des ressources humaines en fonction du profil sanitaire local et collaboré avec le Ministère de la santé sur le dossier du nouvel hôpital qui doit ouvrir ses portes l'année prochaine. L'OPS a participé à l'évaluation de la validation de l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH. Un appui important a également été fourni dans les domaines de la prévention et de la gestion de l'infection à virus Zika, notamment grâce à l'amélioration des moyens de contrôle des vecteurs dont l'achat de matériel et de substances chimiques permettant des gains d'efficacité. Une campagne d'éducation, d'information et de communication sur le contrôle des vecteurs a été menée auprès des Montserratiens avec le concours d'associations locales et d'organisations confessionnelles. En 2016, les travaux préparatoires d'une enquête STEPS sur les maladies non transmissibles, qui doit être effectuée en 2017, ont commencé. L'enquête permettra au Gouvernement de faire le point sur les maladies non transmissibles et les facteurs de risque associés devant faire l'objet de mesures de prévention.

Îles Turques et Caïques

73. En 2016, dans le cadre de ses activités de coopération technique avec les Îles Turques et Caïques, l'OPS/OMS a fourni un appui dans les domaines suivants :

- Élaboration du Plan stratégique pour la santé à l'horizon 2020;
- Élaboration du plan d'action national pour la prévention et le traitement des maladies non transmissibles et la promotion de la santé dans les îles Turques et Caïques (2015-2020) (approuvé en janvier 2016);
- Élaboration de la Stratégie de modernisation des soins de santé primaires;
- Élaboration d'un plan stratégique de suivi et d'évaluation au niveau national;
- Fourniture d'un appui dans le domaine de la nutrition, notamment dans le cadre de la politique nationale en matière de nutrition et de l'initiative Hôpitaux amis des bébés;
- Formulation d'une politique nationale relative aux banques de sang;
- Promotion du programme La santé au cœur de toutes les politiques;
- Promulgation de l'ordonnance de 2016 sur la santé mentale.

Région du Pacifique occidental

74. En 2016, l'appui technique fourni aux territoires non autonomes de la région du Pacifique occidental de l'OMS a principalement porté sur les domaines suivants :

- Renforcement des moyens de prévention et de traitement des maladies non transmissibles;
- Renforcement des capacités de surveillance;
- Résistance aux antimicrobiens.

Des services de coopération technique ont été fournis par l'intermédiaire du Bureau régional de l'OMS pour le Pacifique occidental, du Bureau du Représentant de l'OMS dans le Pacifique Sud et du bureau de pays aux Samoa.

Guam

75. En 2016, l'OMS a continué de fournir un appui technique à la mise en œuvre du plan de réduction de la consommation de sel, aidant notamment à organiser des campagnes de marketing social et travaillant avec des traiteurs. L'OMS a également organisé un atelier à l'intention du personnel du Ministère de la santé de Guam et d'autres secteurs afin de renforcer les capacités d'encadrement en matière de promotion de la santé.

Polynésie française

76. L'OMS continue de fournir un appui à la lutte contre les maladies non transmissibles. Elle a apporté une assistance technique à la réalisation d'une enquête mondiale en milieu scolaire sur la santé des élèves afin d'évaluer divers indicateurs de santé et facteurs de risque chez les adolescents. Des représentants de la Polynésie française ont assisté aux réunions régionales que l'OMS a organisées dans le Pacifique sur les pratiques essentielles en matière de soins de santé primaires dans la lutte contre les maladies non transmissibles (Package of essential non communicable disease interventions, ou PEN) et sur la lutte antitabac. Ces réunions ont aidé les participants à resserrer les liens avec d'autres pays insulaires du Pacifique et entre les programmes.

Pitcairn et Polynésie française

77. L'OMS a continué d'aider à gérer et à coordonner le Système océanien de surveillance syndromique, un système d'alerte précoce des risques d'épidémie implanté dans tous les pays et territoires insulaires du Pacifique, y compris Pitcairn et la Polynésie française.

Samoa américaines

78. L'OMS a favorisé une étroite coopération entre le Département de la santé des Samoa américaines et le Ministère samoan de la santé, encourageant l'échange des données d'expérience et des enseignements tirés de l'initiative PEN Fa'a Samoa afin de lancer des initiatives similaires dans les Samoa américaines. L'initiative PEN Fa'a Samoa consiste essentiellement à associer les populations locales à la détection précoce des facteurs de risque des maladies non transmissibles et aux initiatives d'éducation sanitaire associées. L'OMS a également fourni aux Samoa américaines un appui dans le cadre de l'évaluation et de l'amélioration des mesures de santé publique visant à réduire les facteurs de risque des maladies non transmissibles (notamment l'obésité), tels que décrits dans le document intitulé « Rowing together for healthy American Samoa: a strategic action plan for non-communicable disease prevention and control (2013-2018) » (Tous à la barre pour améliorer la santé aux Samoa américaines : Plan d'action stratégique 2013-2018 pour la prévention et le traitement des maladies non transmissibles). En 2015, l'OMS a mis au point une méthode d'enquête sur les maladies non transmissibles qui s'inspire de l'approche STEPwise (système de surveillance), et depuis 2016, l'Organisation collabore avec les Centers for Disease Control and Prevention à l'exécution de l'enquête.

79. L'OMS apporte également son concours aux sommets bilatéraux sur la santé entre les Samoa américaines et Samoa afin de promouvoir une collaboration et des partenariats renforcés face aux nouveaux problèmes de santé. Ces consultations annuelles rassemblent tous les acteurs de la santé dans les deux pays. Le sommet de 2016, qui s'est tenu aux Samoa américaines, a rassemblé des hauts responsables du secteur de la santé des deux pays.

80. En 2016, l'OMS a appuyé les travaux sur la résistance aux antimicrobiens dans plusieurs îles du Pacifique et fera fond sur cette expérience aux Samoa américaines en 2017, l'accent étant mis sur l'analyse de la situation du pays en ce qui concerne la résistance aux antimicrobiens, la réalisation d'une enquête d'opinion sur les messages de sensibilisation de la population, et la célébration de la Semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques.